

Les téléphones MP3 bientôt taxés ?

Afin de compenser le vide budgétaire laissé par la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, la commission d'Albis a annoncé la possibilité d'une taxe, ou redevance pour la copie privée, qui concernerait l'ensemble des téléphones incluant des



fonctionnalités MP3, et une capacité mémoire supérieure à 128 mb. Le président de Meilleur-Mobile, Jean Vital de Ruffz,

reste dubitatif quant à l'intérêt de cette taxe : « La proposition est encore floue quant aux appareils concernés. Si elle ne concerne que ceux aux fonctionnalités MP3 avancées, qui ne représentent que 5 % des ventes, son impact sera limité. » Il y a donc fort à parier qu'elle s'appliquera à 90 % des téléphones vendus aujourd'hui, et sera donc très mal perçue par les consommateurs. En effet, « seuls 10 % des possesseurs de téléphone MP3 l'utilisent régulièrement comme un baladeur », et on se retrouverait face à une taxe dont la légitimité serait fortement discutable. Cet impôt n'en est encore qu'au stade de projet, reste à voir ce qu'il en sera de son application.